

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE MONT-SAXONNEX

ARRETE DU MAIRE n°2025-98
Occupation du domaine public installation de la base vie
Par AN Toiture

LE MAIRE DE MONT-SAXONNEX

*Vu l'article L.2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques,
Vu les articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques,*

Considérant la demande de l'entreprise AN Toiture, émise le 07 octobre 2025,

Considérant que l'occupation du domaine public doit faire l'objet d'une habilitation de la personne publique au titre d'une permission de voirie ou de stationnement,

Considérant qu'il convient de réglementer l'occupation du domaine public du jeudi 09 octobre 2025 au mardi 30 juin 2026 inclus, place du 3 janvier 1944,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise AN Toiture est autorisée à installer la base vie du chantier de rénovation énergétique de l'école Roger Guillermin, **du jeudi 09 octobre 2025 au mardi 30 juin 2026 inclus.**

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement des véhicules sera interdit sur l'emprise de la base vie (cf. annexe 1).

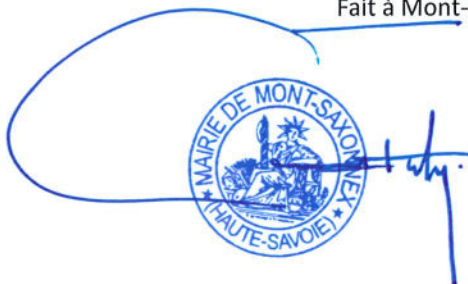
ARTICLE 3 – La signalisation nécessaire sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise chargée des travaux en accord avec le gestionnaire de la voie et en conformité avec la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 : Mme la secrétaire de mairie, M. le responsable des services techniques sont chargés, en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- L'entreprise AN Toiture ;
- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Marignier ;
- Monsieur le chef du centre de secours de Marnaz-Scionzier

Fait à Mont-Saxonnex, le 08 octobre 2025.



Frédéric CAUL-FUTY

Maire de Mont-Saxonnex

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE MONT-SAXONNEX

ARRETE DU MAIRE n°2025-98
Occupation du domaine public installation de la base vie
Par AN Toiture
Annexe 1



1 : emprise base vie

Fait à Mont-Saxonnex, le 08 octobre 2025.



Frédéric CAUL-FUTY
Maire de Mont-Saxonnex